



## **LISTE DES DOCUMENTS NECESSAIRES :**

Vous trouverez ci-après les documents à nous ouvrir pour procéder à une ouverture de contrat de domiciliation commerciale :

- une photocopie d'une pièce d'identité.
- une photocopie d'un justificatif de domicile du dirigeant.
- un extrait Kbis si la société est déjà immatriculée.
- une attestation de parution au Journal Officiel si votre société est en cours de création
- une photocopie de votre déclaration de début d'activité si vous êtes auto entrepreneur.
- Un acompte représentant 3 mois de services auxquels vous voulez souscrire (Domiciliation et réexpédition de courrier)

Nous vous remercions de nous les renvoyer par courrier ou de nous les déposer dans nos bureaux.